

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [vanessa vaillancourt](#)

<https://www.cadre21.org/membres/49dbb8cfbba1078c18e1d4ef>

Date d'obtention : 2024-02-22 03:11:50

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

- 1-Rediriger vers le service de police du quartier une personne externe de l'école qui rapporte une situation en lien avec des inquiétudes en lien avec le sexto (parents, famille)
- 2- accueillir de façon rassurante l'élève qui vient se confier face une situation de sexto et suivre les étapes de la trousse pour comprendre mieux la situation.
- 3-Rencontrer individuellement tous les élèves impliqués dans la propagation d'une photo SEXTO et suivre les étapes de la trousse pour comprendre la situation. Si le geste est de nature impulsif. confisqué les téléphones pour cesser la propagation.
- 4-Si le geste est de nature malveillant ou de nature criminelle, rencontrer l'élève et confisquer son téléphone cellulaire avant d'informer le service de police du quartier.
- 5-Ne jamais visionner les photos

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

- les 3 mises en situation démontrent bien les différentes situation auxquelles nous pouvons rencontrer en lien avec les SEXTO.
- 1- geste impulsif avec ou sans collaboration
 - 2- situation externe qui n'es pas dans le mandat d'un intervenant à l'école dans un premier temps, mais qui a des impacts à l'école . Dissocier les rôles de chacun.
 - 3- Geste Malveillant et les étapes à suivre

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Déterminer si le geste est de nature Malveillant ou criminelle, puisque les adolescents ne sont pas toujours conscient de la gravité de leurs gestes.